

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1983)

Heft: 4: Planning familial

Artikel: Participer ou subir!

Autor: Lachat, Marie-Josèphe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Planning familial —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA – 3, RUE DES MARRONNIERS – 2800 DELÉMONT

Participer ou subir !

Telle est l'alternative que le BCF pose à chacune de ses actions.

Participer ou subir! que choisissez-vous ?

La question n'est pas gratuite car tout choix impose des responsabilités, celui du refus de la participation oblige ensuite au silence.

Positives ou négatives, les critiques ne sont acceptables que de celles et de ceux qui participent. Les observateurs narquois sont finalement toujours perdants.

Le BCF est probablement le service administratif qui offre le plus de possibilités, à la population, de participer à l'élaboration d'une politique. Les Assises, tenues le 5 mars, en sont le plus bel exemple. L'enquête sur le planning familial et la séance d'information qui suivit, en est un autre.

L'amélioration de la condition féminine est une politique merveilleuse à construire et à mener, touchant l'amélioration de la condition humaine.

Elle permet de définir un ou le mieux-être dans pratiquement tous les domaines, mais surtout elle ouvre la définition de cet avenir aux femmes.

Les femmes ont subi des décisions, prises sans elles, durant d'assez longs siècles pour tirer de cette exclusion toute leur force et leur motivation et n'en retenir aucune passivité.

Le BCF doit donc poser tous les jalons de la participation et en proposer tous les instruments. C'est pourquoi, il place entre les mains des femmes et des



dessin tiré de l'Agenda
Femmes Suisses 1980

*Celles qui ont pris conscience,
sortent du troupeau*

associations féminines ou mixtes, un nouveau moyen de revendications et de concertation : le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes.

Marie-Josèphe Lachat

Pour recevoir « Inform'elles »

s'adresser au Bureau de la condition féminine - Rue des Marronniers 3 - 2800 Delémont
tél. 066 / 21 53 02. Attention ! dès le 2 mai nouvelle adresse (cf. p. 12).

Ont collaboré à ce numéro : Renata Ziviani, Marie-Josèphe Lachat et Guite Aubry